

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE LORIENT  
COMMUNE DE LOCMARIA

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	:	15	Date de convocation :	7 novembre 2025
Nombre de conseillers présents	:	9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	:	13	Publication	: 24 novembre 2025

**Etaient présents** : Thomas BRON, Réjane CONAN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Marie THUILLIER ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Sylvie LE PAN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

**Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir** : Rozenn MAHEVO et Damien RIBOUCHON

**Secrétaire de séance** : Aurélie BAUR

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

**1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Madame Aurélie BAUR a été désignée à l'unanimité.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 19 novembre 2025.  
Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE LORIENT  
COMMUNE DE LOCMARIA

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 9  
Nombre de conseillers votants : 13

Date de convocation : 7 novembre 2025  
Date d'affichage et de  
Publication : 24 novembre 2025

**Etaient présents :** Thomas BRON, Réjane CONAN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

**Absents excusés ayant remis pouvoir :**

- Marie THUILLIER ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Sylvie LE PAN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

**Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir :** Rozenn MAHEVO et Damien RIBOUCHON

**Secrétaire de séance :** Aurélie BAUR

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 19 novembre 2025.  
Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE LORIENT  
COMMUNE DE LOCMARIA

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation : 7 novembre 2025
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de
Nombre de conseillers votants	: 13	Publication : 24 novembre 2025

**Etaient présents :** Thomas BRON, Réjane CONAN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

**Absents excusés ayant remis pouvoir :**

- Marie THUILLIER ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Sylvie LE PAN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

**Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir :** Rozenn MAHEVO et Damien RIBOUCHON

**Secrétaire de séance :** Aurélie BAUR

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

**3) REVISION LIBRE DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Lors du conseil communautaire du 10 juillet 2025, il a été proposé de réviser le montant de l'attribution de la compensation de la commune de Locmaria au titre de la baisse de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

En effet ces 3 dernières années la DSR cible de la commune n'a pas été réduite donc la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer n'a pas eu à la compenser.

Cette année, la Dotation de Solidarité Rurale cible de la commune de Locmaria a été réduite de moitié passant de 86851 euros à 43 426 euros.

La DSR ne dépassant pas le seuil de 53 647 euros fixé en 2018 lors de la mise en œuvre de la fiscalité professionnelle unique de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer, cette dernière doit donc compenser à hauteur de 10 221 euros (53 647 euros - 43 426 euros) et a validé la révision dite libre de l'attribution de compensation lors de son conseil du 10 juillet 2025.

La commune de Locmaria décide d'acter la révision et de régler à la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer la somme de 99 723.00 euros tel que présentée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Attribution de compensation fiscale (compensation perte taxe professionnelle)	Transfert à la CCBI de 48 % de la Dotation Communale d'Insularité	Compensation de la perte de taxe d'habitation départementale	Compensation prise de compétence « Mission Locale »	Compensation perte de DSR cible 2025	TOTAL
LOCMARIA	21 691,00 €	-130 512,00 €	2 593,00 €	-3 716,00 €	10 221.00 €	-99 723.00 €

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 18 novembre 2025, le conseil municipal valide à l'unanimité la révision de l'attribution de compensation.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 19 novembre 2025.  
Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE LORIENT  
COMMUNE DE LOCMARIA

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	:	15	Date de convocation :	7 novembre 2025
Nombre de conseillers présents	:	9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	:	13	Publication	: 24 novembre 2025

**Etaient présents :** Thomas BRON, Réjane CONAN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

**Absents excusés ayant remis pouvoir :**

- Marie THUILLIER ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Sylvie LE PAN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

**Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir :** Rozenn MAHEVO et Damien RIBOUCHON

**Secrétaire de séance :** Aurélie BAUR

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

**4) RAPPORT 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 du C.G.C.T., Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel de 2024 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés, étant entendu que ce rapport a fait l'objet d'une délibération en conseil communautaire le 10 juillet 2025. Le rapport a été diffusé aux conseillers avec leur convocation au présent conseil municipal. La disponibilité de ces rapports au secrétariat de la mairie, a été signalée aux conseillers dans leur convocation au présent conseil municipal.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 19 novembre 2025.  
Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE LORIENT  
COMMUNE DE LOCMARIA

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	:	15	Date de convocation :	7 novembre 2025
Nombre de conseillers présents	:	9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	:	13	Publication	: 24 novembre 2025

**Etaient présents :** Thomas BRON, Réjane CONAN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

**Absents excusés ayant remis pouvoir :**

- Marie THUILLIER ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Sylvie LE PAN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

**Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir :** Rozenn MAHEVO et Damien RIBOUCHON

**Secrétaire de séance :** Aurélie BAUR

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

**5) RAPPORT 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 du C.G.C.T., Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel de 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, étant entendu que ce rapport a fait l'objet d'une délibération en conseil communautaire le 10 juillet 2025. Le rapport a été diffusé aux conseillers avec leur convocation au présent conseil municipal. La disponibilité de ces rapports au secrétariat de la mairie, a été signalée aux conseillers dans leur convocation au présent conseil municipal.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 19 novembre 2025.  
Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT